



Aussac-Vadalle, le 29 novembre 2022

Mmes CHASSAGNE Morgane et Laurène

22, rue du Château d'eau
16560 AUSSAC-VADALLE

Objet : facturation de la taxe des ordures ménagères 2022

Mesdames,

Je vous informe que le loyer du mois de décembre intègre la taxe des ordures ménagères demandée par Calitom qui s'élève à 187,00 € pour l'année 2022.

Avance mensualisée, réglée par les locataires $15,00\text{€} \times 11 = 165,00\text{€}$
Reste à nous devoir : $187,00\text{€} - 165,00\text{€} = \textbf{22,00€ pour les ordures ménagères}$

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de mes sincères salutations.

L'Adjointe au Maire,

Régine LIOT